



PAGE 2
(Re) découvrir les Joncherolles !



PAGE 3
Le 17 octobre 1961 en images...



PAGE 4
L'Économie Sociale et Solidaire !

Toutes les infos également sur www.mairie-villetaneuse.fr

Villetaneuse

INFORMATIONS

n°18

3 novembre 2015
Nouvelle formule

Suivez-nous sur Facebook [facebook/mairie.villetaneuse](https://www.facebook.com/mairie.villetaneuse), et sur Twitter @villetaneuse

Toute l'actu
sur le site de la ville



Le Grand Paris ? Un outil pour plus d'égalité sociale ? Ou bien un outil pour être dans la course des grandes métropoles affairistes mondiales ? Quelques éléments en **PAGE 3**



Où en est-on du «Grand Paris» ?

Les actualités...



Le 1^{er} janvier prochain, l'actuelle communauté d'agglomération Plaine Commune sera remplacée par un établissement public territorial dans le cadre de la création de la Métropole du Grand Paris. Cet établissement conservera le nom de Plaine Commune ainsi que son périmètre. Les élus de l'agglomération ont souhaité que dans ses règles de gouvernance et dans les projets qu'elle porte, cette nouvelle entité s'inscrive dans la dynamique engagée depuis quinze ans, dans le respect du principe de coopérative de villes qu'elle a toujours mis en avant. Beaucoup d'incertitudes planent encore sur cette Métropole du Grand Paris. L'organisation de son financement n'est encore aujourd'hui pas clairement précisée et met en difficulté les communes et leur intercommunalité. Pour en échanger, je vous invite le 19 novembre à une réunion publique avec Patrick Braouezec, Président de Plaine Commune.

Le 27 octobre 2015
Carinne Juste,
Maire,

1^{re} vice-Présidente de Plaine Commune

AFRIC'ART, UNE EXPO D'ART CONTEMPORAIN JUSQU'AU 14 NOVEMBRE À L'HÔTEL DE VILLE AVEC VISITES GUIDÉES



« Afric'art-->Villetaneuse, Circulations/ Environnement », l'exposition se tient jusqu'au 14 novembre 2015 (voir notre article dans le Villetaneuse infos n°16). Visite guidée par les commissaires de l'exposition (réservation conseillée) :

- Mercredi 4 novembre à 18h,
- Jeudi 5 novembre à 18h,
- Samedi 7 novembre à 11h.

Infos et réservation auprès du service culturel au 01 49 40 76 04.

LES FEMMES PRENNENT LA PAROLE ET LEUR SANTÉ EN MAIN JEUDI 5 NOVEMBRE À 9H30 AU CENTRE CLARA-ZETKIN

Jeudi 5 novembre 2015 de 9h30 à 11h au centre socioculturel Clara-Zetkin, le PAPS (point accueil prévention santé) clôture son cycle autour de la santé des femmes avec la venue d'une psychologue. Elle vient échanger

sur l'image que l'on a de soi, celle que l'on peut renvoyer aux autres. L'estime de soi étant au centre de l'épanouissement personnel. Ce groupe de parole est ouvert à toutes les Villetaneusiennes.

Inscrivez-vous auprès du centre socioculturel Clara-Zetkin au 01 49 98 91 10.

COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE MARDI 11 NOVEMBRE À 11H30



Carinne Juste, maire, et la Municipalité vous invitent pour le 97^e anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918. Rendez-vous à 11h30 pour un rassemblement devant le monument aux morts au cimetière communal avec dépôt de gerbes et allocution.

COLIS DE NOËL : C'EST MAINTENANT ET JUSQU'AU 20 NOVEMBRE !

Afin que Noël soit une fête pour tous, la municipalité offre un jouet pour les enfants âgés de 0 à 14 ans. Vous pouvez en bénéficier si votre tranche de

COLIS ET JOUETS DE NOËL

Afin que Noël soit une fête pour tous, la Municipalité offre un jouet pour les enfants âgés de 0 à 14 ans. Vous pouvez en bénéficier si votre tranche de Quotient Familial est de 1 à 2. Le calcul de ce quotient doit être établi en mairie.

INSCRIPTION AU CCAS À PARTIR DU 19 OCTOBRE JUSQU'AU 20 NOVEMBRE 2015

Renseignements « Colis de Noël » : téléphoner au CCAS au 01 49 40 76 02.
Renseignements « Quotient Familial », contacter le 01 49 40 75 97.
Toutes les infos sur le site www.mairie-villetaneuse.fr

quotient familial est de 1 à 2. Le calcul de ce quotient est établi en mairie. Les inscriptions s'effectuent au CCAS du 19 octobre au 20 novembre 2015. Renseignements « Colis de Noël », téléphonez au CCAS au 01 49 40 76 02. **Infos « Quotient familial » : contactez le 01 49 40 75 97**

QUOTIENT FAMILIAL FAITES LE CALCUL !

Pour calculer votre nouveau quotient familial pour l'année 2016, qui permettra d'adapter vos factures municipales (restauration scolaire, centre de loisirs, école de musique et de danse ...) à vos revenus, il est nécessaire de fournir avant le 14 décembre 2015 une copie de votre dernier avis d'imposition 2015 (revenus 2014). Vous pouvez également vous procurer votre justificatif d'impôt sur

le revenu en allant sur le site www.impots.gouv.fr (votre espace particulier). Attention : à défaut, le tarif de la tranche la plus élevée du quotient familial vous sera appliqué. Vous pouvez envoyer votre avis par courrier: Mairie de Villetaneuse, 1, place de l'hôtel de ville 93430 Villetaneuse ou le déposer dans une urne située dans le hall de l'hôtel de ville. **La régie centrale reste à votre disposition pour tous les renseignements complémentaires au 01 49 40 75 97.**

PARTICIPEZ AU CONSEIL CITOYEN

La réforme de la politique de la ville prévoit la création d'un Conseil citoyen au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville. A Villetaneuse les membres de ce Conseil prendront part au comité consultatif, qui rassemble toutes les instances participatives de la commune. Le Conseil citoyen sera constitué d'une part, d'habitants tirés au sort dans le respect de la parité femmes-hommes et, d'autre part, de représentants des associations et d'habitants volontaires. Membres d'associations ou non, vous souhaitez participer à cette instance, n'hésitez pas à contacter la Ville. Cette instance est ouverte à tous. **Infos au service démocratie locale : 01 49 40 75 94**

LES JONCHEROLLES, un cimetière à (re)découvrir

Imaginé en 1958, par les communes de Pierrefitte, Villetaneuse, Saint-Denis et Saint-Ouen, le cimetière des Joncherolles n'a cessé d'évoluer. Les derniers travaux commencés en 2012 s'inscrivent dans une dynamique de développement durable et proposent aux familles un cadre apaisant et végétal.

Lieu apaisé et verdoyant, le cimetière des Joncherolles offre un espace paysager de 17 hectares aménagés, riche d'environ 33.000 arbres d'ornements, conifères et arbustes entre lesquels fleurissent plusieurs centaines de rosiers. Les visiteurs peuvent profiter du parc, se promener au cœur du site qui met à disposition près de 2 km d'allées de promenade et 2000 m² d'espace de square ou simplement s'asseoir sur les bancs à l'ombre des peupliers.

Un cimetière unique en Seine-Saint-Denis

C'est aussi et avant tout un cimetière unique par ses différentes sépultures et par l'éventail des services qu'il propose aux familles. De nombreuses divisions rappellent l'organisation des cimetières traditionnels, avec des parties réservées aux caveaux, aux enfes, et d'autres espaces sont consacrés aux sépultures paysagères.

Une chambre funéraire entièrement rénovée en 2013. Un crématorium dont les deux fours ont été changés en 2014. Une ligne de filtration a été installée pour répondre à la nouvelle réglementation sur les rejets de polluants dans l'atmosphère. En même temps les installations ont été modernisées avec la création d'un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite. Le jardin du souvenir a été entièrement repensé en 2015 pour répondre aux besoins pour les 15 prochaines années. Cet espace paysager permet une dispersion dans l'intimité familiale et garantit respect et digni-



©Julien Jaulin

té des cendres des défunts. C'est un lieu composé de deux espaces de dispersion (un nouveau lieu de dispersion créé dans un espace végétalisé au centre de rochers en granit et des dispersions sont également proposées dans des carrés plantés), d'un espace de cérémonie (un préau couvert à été aménagé), de tables pour la dépose de fleurs, et d'une allée commémorative dédiée à la mémoire des défunts qui permet aux familles d'acquiescer une dalle pavée en granit, gravée aux nom, prénom et dates de naissance et de décès de l'être cher. Un columbarium caractéristique de l'architecture Robert Auzelle. Plusieurs espaces paysagers destinés aux urnes funéraires ou sépultures paysagères.

Le cimetière des Joncherolles est ouvert 7 jours sur 7 et offre un accès facilité aux personnes

âgées et à mobilité réduite. Des commerces de marbrerie funéraires et fleuristes sont présents dans l'enceinte du cimetière et la liste des opérateurs funéraires du secteur est disponible à l'accueil auprès du personnel du cimetière.

Un service d'obsèques négocié pour tous les habitants de la commune

En adhérant au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (Sifurep), la municipalité permet aux Villetaneusiens d'accéder à des services funéraires à des tarifs plus modestes. Toutes les familles dont le défunt est domicilié ou est décédé sur le territoire des 74 communes membres du Sifurep peuvent avoir accès à cette prestation, et cela dans le cadre d'un convoi local. Vous restez libre de vous adresser à une

autre entreprise de pompes funèbres si vous le souhaitez. La société OGF est délégataire officielle du service extérieur des pompes funèbres. Vous pouvez également vous rendre au service d'état civil en mairie qui vous remettra un guide des obsèques édité par le Syndicat. Ce guide est également téléchargeable sur le site de la ville www.mairie-villetaneuse.fr.

Une cérémonie du temps de mémoire est organisée au crématorium le 7 novembre à 10 heures. Cette cérémonie du souvenir permet à toutes les familles qui ont perdu un proche dans l'année et choisi la crémation, de partager un moment de recueillement. Elle se déroulera en présence de Carinne Juste, Présidente du Syndicat Intercommunal du cimetière des Joncherolles et Maire de Villetaneuse. ●

ENSEMBLE FUNÉRAIRE INTERCOMMUNAL DES JONCHEROLLES (TÉL. 01 49 71 20 90)

Horaires d'ouverture : Du 1^{er} avril au 1^{er} novembre de 8H15 à 18H • Du 2 novembre au 31 mars de 08H15 à 17H00

Accès : Par le tramway : Tramway T5 - arrêt Joncherolles et par le tramway T8 : arrêt Jean Vilar

EXPRESSION des groupes politiques du Conseil municipal

doivent rendre disponibles les parkings privés. Mais force est de constater que ça bloque pour des raisons financières. Et pour lutter contre les incivilités routières, nous avons à repenser le vivre ensemble et travailler plus en lien avec les institutions, comme le commissariat.

«RASSEMBLEMENT POUR UNE ALTERNATIVE À VILLETANEUSE»

(PRG, Génération Écologie, Société Civile)

Les liens entre l'université et la ville

Villetaneuse est traversée quasi-quotidiennement par près de 13 000 étudiants de l'Université Paris XIII. Autour de l'université près peu de lieux attractifs pour les étudiants, aucune librairie, peu de lieux de rencontre...

Pourtant, ces infrastructures à destination première des étudiants pourraient être une source de richesse pour notre ville. L'extension de la bibliothèque universitaire avance, le gymnase de l'université offre de multiples possibilités d'activités sportives, des résidences universitaires s'installent...

Le développement de l'Université ne doit pas se faire sans Villetaneuse comme cela l'a été par le passé, nous souhaitons favoriser l'accès de nos habitants aux infrastructures et offrir aux étudiants un bon cadre de vie.

Dieunor EXCELLENT
06 69 29 58 09

«RENDONS LE POUVOIR AUX CITOYENS»

Enfin des mesures pour notre parc
Nous prenons acte des propositions qui ont été présentées lors de

la réunion publique du 15 octobre 2015 concernant l'aménagement de la butte Pinson et du parc de Villetaneuse. Nous regrettons que les Villetaneusiens(ne)s ne puissent pas bénéficier des nouvelles installations (aires de jeux, pistes cyclables et fontaines à eaux) avant 2017 voire 2018.

Nous déplorons qu'aucune solution ne soit trouvée à ce jour pour mettre fin à la pratique sauvage du motocross sur la butte Pinson et qui crée des nuisances insupportables pour les habitants du hameau du parc.

Nous serons attentifs au respect des engagements pris et demandons que la population soit pleinement impliquée dans les différents choix qui seront proposés.

Slimane Benhammou
Pdt Groupe RPC
Slimane Benhammou ●

DANS LA VILLE, EN BREF...

Butte-Pinson : un parc à partager



©Ewan Oubé

Le 15 octobre dernier, la population était invitée à prendre connaissance de l'actualité de l'aménagement du Parc régional de la Butte-Pinson, et notamment pour avoir une vue plus précise du projet d'intégration de l'ancien parc départemental. Tout d'abord et après une présentation rapide de l'historique de la butte, Eric Goulouze, directeur général adjoint de l'Agence Régionale des Espaces Verts, a énuméré les derniers aménagements et travaux réalisés en terme d'espaces partagés, de zones défrichées. Ensuite, les associations présentes sur la Butte ont exposé leurs activités (l'École des abeilles, la Ferme pédagogique, le Temps des pinsons, les Poules de la Butte...). Un échange animé a pu s'installer entre les habitants, les responsables associatifs, Carinne Juste, le maire, et l'AEV. Des réponses foncières ont été apportées aux riverains concernant l'acquisition et la politique de préemption de certaines parcelles par l'agence régionale. Ainsi, dans les 2 à 3 ans, l'AEV compte poursuivre les aménagements engagés depuis un an :

- végétalisation de la traversée de l'avenue Jean-Jaurès,
- réalisation d'aires de jeux pour les familles,
- création d'un belvédère dans l'ancien parc départemental,
- plantation potagère ou fruitière à disposition des promeneurs...
- création d'une fontaine à eau en 2016...

Tout ceci dans un souci constant de respect de la biodiversité.

D'autres aspects, davantage liés aux incivilités, ont été abordés. Notamment la nuisance causée par la présence de moto-cross. Pour l'heure, aucune solution n'a été trouvée. En effet, il n'existe pas de dispositif qui peut entraver le passage de ces engins, il sera donc compliqué d'éradiquer ce problème. Néanmoins, Carinne Juste a tenu à préciser que cette réalité peut changer «si les habitants, les familles prennent possession des espaces» avant d'ajouter «c'est un trésor à préserver mais aussi à investir».

En effet, le parc régional de la butte va devenir un des parcs majeurs du nord parisien dans les années à venir.



©Julien Jaulin

Pour ceux qui rêvent d'un petit coin de nature «en ville», il existe déjà des espaces à investir : les jardins partagés, et leur poulailler géré par l'association les Poules de la Butte. Un lieu pittoresque où il est possible de prendre soin des gallinacés et de ramasser des œufs bio ! N'oublions pas la ferme pédagogique et ses animaux de tous poils qui accueille les familles tout au long de l'année.

- Vous trouverez tous les contacts dans la rubrique Parcs et Jardins du site de la ville : www.mairie-villetaneuse.fr/parcs-et-jardins.
- Et en tapant «Butte Pinson» sur le site de l'Agence régionale des espaces verts, vous trouverez toutes les animations proposées : www.aev-iledefrance.fr/

Erratum

Nos lecteurs nous ont signalé une erreur qui s'est glissée dans notre édition précédente (Villetaneuse Informations #18), dans l'article concernant les transports. Il ne s'agit pas du bus 256 mais du 356 qui va de Deuil-la-Barre-Marché des Mortefontaines à Saint-Denis-ZAC Landy Nord. Nous nous excusons auprès de nos lecteurs pour cette malencontreuse coquille. ●



«ÉLUS COMMUNISTES ET RÉPUBLICAINS»

Le stationnement

Le stationnement, comme ailleurs en région parisienne, pose question. Osez dire que tous résidents et visiteurs doivent pouvoir se garer sur la voie publique sans contraintes, c'est faire preuve d'immaturation. Pour atteindre un tel objectif, il faudrait sacrifier beaucoup d'espace public. En parallèle, nous avons un problème aggravant : l'indisponibilité des parcs privés. Chacun doit prendre ses responsabilités. Les bailleurs

Événement

Grand-Paris : OÙ EN EST-ON ?

Le Grand-Paris ? Un outil pour plus d'égalité sociale ? Ou bien un outil pour être dans la course des grandes métropoles affairistes mondiales ? Concrètement, la Métropole du Grand Paris pose ses premiers pas, au moins d'un point de vue administratif, à partir du 1^{er} janvier 2016. Et cela n'est pas sans poser de questions aux communes et aux communautés d'agglomération.

L'Assemblée Nationale et le Sénat ont définitivement voté la loi sur la Métropole du Grand Paris (MGP) cet été. Celle-ci aura le statut d'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Elle existera au 1^{er} janvier 2016. Elle comprendra les 132 communes et les départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et la ville de Paris. La métropole sera dirigée par un conseil métropolitain de 209 membres qui élira un président. Chaque commune aura au moins un représentant au conseil métropolitain (cela sera le cas pour Villeta-neuse), les plus grandes villes pourront en avoir 2 (Aubervilliers), voire 3 (Saint-Denis). De son côté, Paris sera représentée par 61 conseillers métropolitains.

Les communes membres de la Métropole doivent se regrouper en Établissement Public Territorial (EPT) regroupant au minimum 300 000 habitants. Les EPT auront le statut de syndicat de communes.

Les EPT seront dirigés par un conseil de territoire. Le conseil de territoire de Plaine Commune serait composé de 80 membres dont 2 pour Villeta-neuse (contre 4 avant la loi).

La loi a prévu que la prise de compétence de la métropole du Grand Paris (dans les domaines de l'aménagement, de l'habitat, du développement économique, social et culturel et de l'environnement) s'effectue en plusieurs étapes, entre début 2016 et fin 2017. Sur l'ensemble des thématiques, le transfert de compétences sera



L'urbanisme, le logement, l'environnement, entre autres, font partie des domaines de prise de compétences de la métropole du Grand-Paris.

progressif. Les compétences des EPT seront notamment la politique de la ville, l'assainissement et l'eau, gestion des déchets ménagers, le plan local d'urbanisme (PLU), le plan climat air énergie, l'administration des Offices Publics d'HLM, et la compétence des anciennes communauté d'agglomération.

La loi prévoit qu'en 2021 la Métropole du Grand-Paris sera financée par l'ensemble de la fiscalité économique. Ce transfert est progressif et

débuté dès 2016. La mise en place de l'organisation financière entre communes, Établissement public et Métropole va être complexe.

Concrètement pour Villeta-neuse, cela veut dire :

- un seul élu représentera notre ville à la Métropole du Grand-Paris,
- moins d'élus au Conseil de Territoire de Plaine Commune,
- une complexification et une incertitude sur l'évolution des relations financières avec Plaine Commune. ●

UNE RÉUNION PUBLIQUE AURA LIEU SUR CE SUJET **LE JEUDI 19 NOVEMBRE À 18H30 À L'HOTEL DE VILLE AVEC PATRICK BRAOUEZEC, PRÉSIDENT DE PLAINE COMMUNE.**

LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS EN QUELQUES CHIFFRES

La Métropole du Grand Paris regroupe Paris et les villes des départements **92, 93, 94** ainsi que quelques villes « optionnelles », soit :

- **132 communes,**
- **19 EPCI (communautés de communes ou d'agglomération),** pouvant devenir des Établissements publics territoriaux,
- **7 millions d'habitants,**
- **209 élus.**



LE FOCUS

17 OCTOBRE 1961

À la mi-octobre, émotions, échanges et réconforts durant cette après-midi commémorative autour du massacre du 17 octobre 1961 : le public a pu débattre avec l'écrivain Didier Daeninckx, auteur du roman « Meurtres pour mémoire » qui, en 1984, contribua à libérer la parole.

Photos de Julien Jaulin



Une autre économie POSSIBLE

La Ville souhaite mettre en place une dynamique locale et partenariale autour de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et faire découvrir au plus grand nombre une autre façon de concevoir l'économie. Cela se traduit par une première édition d'évènements autour de cette thématique au centre socioculturel Clara-Zetkin.

Pour cette première édition villetaneusienne, plusieurs temps forts vous sont proposés sur des thématiques telles que la solidarité, l'environnement, la gestion démocratique, l'insertion, les innovations sociales et économiques, les finances solidaires. Un temps fort qui s'inscrit dans le mois national de l'économie sociale et solidaire.

Cela débute le **samedi 14 novembre à 18h par un ciné club**. Au programme, la projection d'un court métrage réalisé dans le cadre d'un projet mené auprès des élèves des classes de CM2 des écoles Jules Verne (Villetaneuse) et Jean Jaurès (Pierrefitte), autour du jardinage et des semences biologiques. Il est suivi par deux films dédiés aux modes innovants et participatifs de gouvernance locale. Le film *« Echos de la commune libre de Berbacha »* retrace l'histoire d'une petite région de Kabylie, regroupant 34 communes développant diverses formes d'autogestion. Suivi par le film *« Marinaleda, un village en utopie »*, de Sophie Bolze, village d'Andalousie, qui développe la démocratie directe, la lutte collective, la participation bénévole.

Le **mardi 17 novembre à 14h, venez découvrir et échanger avec**



Andines est une coopérative française engagée depuis 1987 dans une démarche d'équité commerciale avec ses partenaires ; importatrice, grossiste et détaillante (magasin), elle distribue plus de 1200 produits artisanaux et alimentaires en provenance de 14 pays, dont la France.

l'association COOPANAM. Coopérative ouvrière issue du mouvement des coopératives d'activités et d'emploi. Elle propose à tout travailleur d'intégrer librement la coopérative, d'apporter son savoir-faire et de développer une activité économique, de se salarier et de bénéficier d'une protection sociale. Une bel exemple social et solidaire en termes de création d'emplois et d'activités économiques. Le centre Clara-Zetkin propose une exposition et un espace documentation sur la thématique de l'économie mondiale, nationale et locale.

Mercredi 18 novembre, c'est à

l'Université Paris 13, qu'aura lieu un Forum de l'Emploi Etudiant dédié à l'économie sociale et solidaire.

Une rencontre est aussi organisée à destination des associations de la ville qui veulent **créer une activité économique, le jeudi 19 novembre à 18h, avec l'association Solidarités Etudiantes. Suivi, à 19 heures, d'un Café/Réparation.**

Notons du côté de la jeunesse, un **«Kawa du PIJ» consacré à la solidarité citoyenne le vendredi 20 novembre à partir de 18 heures** : cette soirée a pour ambition d'aborder une représentation soli-

daire de la citoyenneté au travers de l'économie sociale et solidaire. à destination des associations, un séminaire de préparation et co-construction du Forum des Associations 2016, **est organisé le samedi 21 novembre.** Enfin, **toujours ce samedi 21 novembre à partir de 14h au centre socioculturel Clara-Zetkin**, pour terminer ce temps fort autour de l'économie sociale et solidaire est

organisé un forum en présence de spécialistes de l'économie sociale et solidaire du département. Il est proposé : expositions, tables d'information, tables rondes, café/débat, témoignages, etc... Ainsi que divers animations et ateliers : librairie solidaire, bourse aux vêtements et jouets, café réparation, fabrication de produits ménagers écologiques avec le SICTOM 93. ●

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Elle désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Leurs activités ne visent pas l'enrichissement personnel mais le partage et la solidarité pour une économie respectueuse de l'homme et de son environnement. Le modèle économique de l'ESS est au service de la société et du citoyen.

ET CHEZ NOUS ?

Les principes essentiels de l'économie sociale et solidaire sont en parfaite adéquation avec les

valeurs défendues et mises en oeuvre par Plaine Commune et la Ville. Il s'agit de placer les personnes avant le profit et de situer l'humain au coeur de l'économie de demain. Une convention a d'ailleurs été signée entre Plaine Commune, l'Etat, le Département et la région pour accentuer et développer l'économie sociale et solidaire. Sur le territoire de Plaine Commune, l'ESS représente :

- 696 établissements employeurs (soit 5,2 % des établissements employeurs du territoire)
- 7 617 salariés (soit 4,2 % des salariés du territoire)
- 6 362 équivalents temps plein (soit 3,8 % des ETP du territoire)
- 187 millions de rémunérations brutes (soit 2,7 % des rémunérations brutes du territoire). ●



Agenda

Toutes les infos également sur www.mairie-villetaneuse.fr
Nous contacter : communication@mairie-villetaneuse.fr

- VISITES GUIDÉES DE L'EXPO AFRIC'ART LES 4 ET 5 NOVEMBRE À 18H ET LE 7 NOVEMBRE À 11H** HÔTEL DE VILLE / Tél. 01 49 40 76 00
- PERMANENCE DU MAIRE SANS RENDEZ-VOUS JEUDI 5 NOVEMBRE 2015 DE 16H À 17H45** HÔTEL DE VILLE / Tél. 01 49 40 76 17
- GROUPE DE PAROLE «SANTÉ DES FEMMES» JEUDI 5 NOVEMBRE 2015 DE 9H30 À 11H** CENTRE CLARA-ZETKIN / Tél. 01 49 98 91 10
- BALADE URBAINE «CLIMAT» À LA COURNEUVE LE SAMEDI 7 NOVEMBRE 2015 À 10H30** INSCRIPTION NÉCESSAIRE AU 01 55 93 49 51
- BALADE URBAINE «RECYCLAGE» À L'ÎLE-DE-ST-DENIS SAMEDI 7 NOVEMBRE 2015 À 14H** INSCRIPTION NÉCESSAIRE AU 01 55 93 49 51
- TOURNOI DE CONSOLE VIDEO (À PARTIR DE 5 ANS) SAMEDI 14 NOVEMBRE 2015 DE 14H À 17H** CENTRE CLARA-ZETKIN / Tél. 01 49 98 91 10
- PHARMACIE COHEN DIMANCHE 8 NOVEMBRE 2015 À STAINS / Tél. 01 48 26 66 70**
- FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE L'HÔTEL DE VILLE MARDI 10 NOVEMBRE 2015 À 16H (AU LIEU DE 17H)** HÔTEL DE VILLE / Tél. 01 49 40 76 00
- PHARMACIE COUET-MOREAU MERCREDI 11 NOVEMBRE 2015 À STAINS / Tél. 01 48 26 63 11**
- COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918 MERCREDI 11 NOVEMBRE 2015 À 11H30** CIMETIÈRE COMMUNAL / Tél. 01 49 40 76 00

- COMITÉ DE QUARTIER NORD JEUDI 12 NOVEMBRE 2015 À 18H30** CENTRE CLARA-ZETKIN / Tél. 01 49 40 75 94
- ATELIER DE RELAXATION POUR LES ADULTES JEUDI 12 NOVEMBRE 2015 À 14H** CENTRE CLARA-ZETKIN / Tél. 01 49 98 91 10
- ATELIER MOBILIER DE JARDIN À PARTIR DE PALETTES SAMEDI 14 NOVEMBRE 2015 DE 10H À 13H** CENTRE CLARA-ZETKIN / Tél. 01 49 98 91 10
- ATELIER «DEUZ'BRO» SAMEDI 14 NOVEMBRE 2015 DE 14H À 17H** CENTRE CLARA-ZETKIN / Tél. 01 49 98 91 10
- ATELIER DE RELAXATION PARENTS/ENFANTS SAMEDI 14 NOVEMBRE 2015 DE 15H À 16H** CENTRE CLARA-ZETKIN / Tél. 01 49 98 91 10
- CINÉ CLUB : L'AUTOGESTION, UNE UTOPIE, VRAIMENT ? SAMEDI 14 NOVEMBRE 2015 À 18H** CENTRE CLARA-ZETKIN / Tél. 01 49 98 91 10
- THÉÂTRE : «M'APPELLE MOHAMED ALI» DIMANCHE 15 NOVEMBRE 2015 À 16H** THÉÂTRE GÉRARD-PHILIPPE DE ST-DENIS / Tél. 01 49 40 76 04
- PHARMACIE DJAFFARDJEE DIMANCHE 15 NOVEMBRE 2015 À STAINS / Tél. 01 48 26 63 50**
- ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : À LA DÉCOUVERTE DE COOPANAM MARDI 17 NOVEMBRE 2015 DE 14H À 16H** CENTRE CLARA-ZETKIN / Tél. 01 49 98 91 10
- ATELIER «DEUZ'BRO» MERCREDI 18 NOVEMBRE 2015 DE 14H À 17H** CENTRE CLARA-ZETKIN / Tél. 01 49 98 91 10

Santé + État civil

POINT D'ACCUEIL PRÉVENTION SANTÉ (PAPS) 8, rue de l'Hôtel-de-Ville
Tél. 01 49 40 76 34

- PRÉLÈVEMENTS**
Les lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 11h, les mercredi et vendredi de 7h45 à 11h, avec ou sans rendez-vous.
A NOTER : les prélèvements à domicile ont lieu tous les mardis matin de 8h30 à 11h, sur rendez-vous
- VACCINATIONS**
Une séance de vaccinations le jeudi de 16h à 18h30 tous les 15 jours et sur rendez-vous. Gratuite et ouverte à tous.
- PLANNING FAMILIAL**
Contraception, dépistage, maladies sexuellement transmissibles, sida... Consultations gratuites assurées le lundi de 14h à 17h. ●

- NAISSANCES**
- Driss Emile ■ Rouwayda Hemamid ■ Djeneba Haidara ■ Camille Bedad ■ Moussa Coulibaly ■ Kaïs Boughezal ■ Kayden Surin Bouissou ■ Anaïs Slimani ■ Jahnaëlle Vérin ■ Dina Chaabna ■

- MARIAGES**
- Yves Le Floch avec Véronique Debain, le 17/10
 - Karim Yousfi avec Aïcha Hocine, le 17/10 ■

- DÉCÈS**
- aucun ■

Horaires de l'Hôtel de ville

Ouverture des services municipaux La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 17 h, et le samedi de 9h à 12h les services de permanence : état-civil, logement, régie centrale). Tél. 01 49 40 76 00.

Permanences de l'Hôtel de ville

Vos élus à votre écoute

- Carinne Juste, maire, les 1^{ers} et 3^e jeudi du mois de 16h à 17h45 hors vacances scolaires sans rendez-vous.
- Thierry Duvernay, premier-maire adjoint, reçoit sur rendez-vous pour toutes les questions relatives au logement. Service logement au 01 49 40 76 26
- les adjoints au maire reçoivent sur rendez-vous. Secrétariat des élus, au 01 49 40 76 17.

- Michel Fourcade, Conseiller départemental du canton de Epinay/Pierrefitte/Villetaneuse, reçoit le 2^e mercredi du mois de 17h à 18h (sur rendez-vous au 01 72 09 33 31 ou au 06 83 22 33 27).

Permanences en mairie

- Avocat conseil : le 1^{er} mardi du mois, de 18h à 19h.
- Conseiller juridique (accès au droit) :
- Notaire : chaque 2^e lundi du mois sur rendez-vous au 01 49 71 35 15

- Interprètes-écrivains publics : le mardi de 9h à 12h pour les langues d'Afrique noire ; le vendredi de 14h à 17h pour les langues du Maghreb.

- Au centre socioculturel Clara-Zetkin 01 49 98 91 10**
- L'assistante sociale de la CAF reçoit uniquement sur rendez-vous le mardi matin au 01 55 84 50 45 ●

ENCOMBRANTS
CALENDRIER DISPONIBLE
SUR LE SITE DE LA VILLE

→ TÉL. 0 800 074 904
→ WEB plainecommune.fr
→ APP. plainecommune



**DES IDÉES À SOUMETTRE ?
UNE ACTU À PROPOSER ?
UN PORTRAIT À RÉALISER ?**
CONTACTEZ NOUS :



VILLETANEUSE INFORMATIONS
N°18 - NOVEMBRE 2015 - HÔTEL DE VILLE -
1 PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE - BP
59 - 93430 VILLETANEUSE - 01 49 40
76 00 - COMMUNICATION@MAIRIE-
VILLETANEUSE.FR Directrice de la publication :
Carinne Juste • Rédactrice en chef : Claire
Noury-Diarra • Secrétaire de rédaction : Claire
Noury-Diarra et Erwann Quéré •
Rédaction : Claire Noury-Diarra, David Pichovin, Erwann
Quéré • Photographies : Erwann Quéré, Julien Jadin •
Création maquette : Erwann Quéré • Exécution maquette :
Erwann Quéré • Photo de couverture : DR • Impression et
photogravure : Imprimé sur papier labellisé PEFC / Imprimerie
BAS • Prix du numéro : 0,15 euro • Tirage : 6 700 exemplaires •
Numéro paritaire : 287 • ISSN : 1 288-068X